

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal* : **15**
- *en exercice* : 15
- *qui ont pris part à la délibération* : 10

Séance du 12 avril 2019
L'an deux mille dix-neuf
Et le douze avril à 20 heures 30

Date de la convocation : 05/04/2019

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET, Naudy ROUX

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : Laurent BERNAT, Philippe DOMENGE, Sandrine FAVRE, Vivien GUIRAUD

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

Objet de la délibération n° 10-2019

Approbation du compte administratif 2018 du budget assainissement

Considérant que le maire en exercice ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif (article L 2121-14 du CGCT), le conseil municipal désigne Mme RAMONDENC Viviane présidente de la séance.

Mme RAMONDENC Viviane, présente le compte administratif 2018 préparé par M. le Maire. :

Le résultat de l'exercice du compte administratif 2018 du budget assainissement s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 37 142.06 €

Recettes : 54 763.94 €

Résultat + 17 621.88 € (excédent)

Section d'Investissement :

Dépenses : 36 489.75 €

Recettes : 66 280.84 €

Résultat : + 29 791.09 € (excédent)

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le résultat de l'exercice du C.A. 2018 du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le compte administratif 2018 du budget assainissement

M. le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Qui n'ont pas pris part au vote : 1

Le compte administratif est annexé à la présente délibération. Le vote a eu lieu par chapitre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

